

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 mars 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Sorégies au 1^{er} avril 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 26 décembre 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Sorégies, le 6 mars 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} avril 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Sorégies

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 2 janvier 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Sorégies depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,019 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 26 décembre 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Sorégies.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 2 janvier 2014 et le 1^{er} avril 2014 correspond à une baisse de 0,019 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Sorégies est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 26 décembre 2013.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 20 mars 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Sorégies
applicables au 1^{er} avril 2014 (hors TVA et hors CTA)

Distribution publique

TARIFS	PRIX
Tarif BASE	
Abonnement mensuel en €	4,39
Prix du kWh en c€	7,2624
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	6,66
Prix du kWh en c€	6,3494
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	15,26
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,8814
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,9414
Prix du kWh Niveau 3 en c€	5,0014
Prix du kWh Niveau 4 en c€	5,0614
Prix du kWh Niveau 5 en c€	5,1214
Prix du kWh Niveau 6 en c€	5,1814
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	25,97
Prix du kWh Niveau 1 en c€	4,7514
Prix du kWh Niveau 2 en c€	4,8114
Prix du kWh Niveau 3 en c€	4,8714
Prix du kWh Niveau 4 en c€	4,9314
Prix du kWh Niveau 5 en c€	4,9914
Prix du kWh Niveau 6 en c€	5,0514
Tarif B2S	
Abonnement mensuel en €	86,79
Prix du kWh hiver Niveau 1 en c€	4,8994
Prix du kWh été Niveau 1 en c€	4,3414
Prix du kWh hiver Niveau 2 en c€	4,9604
Prix du kWh été Niveau 2 en c€	4,4024
Prix du kWh hiver Niveau 3 en c€	5,0214
Prix du kWh été Niveau 3 en c€	4,4634
Prix du kWh hiver Niveau 4 en c€	5,0824
Prix du kWh été Niveau 4 en c€	4,5244
Prix du kWh hiver Niveau 5 en c€	5,1434
Prix du kWh été Niveau 5 en c€	4,5854
Prix du kWh hiver Niveau 6 en c€	5,2044
Prix du kWh été Niveau 6 en c€	4,6464
Seuil tranche 2 (kWh)	1 000 000
Réduction tranche 2 (c€/kWh)	0,175

TARIF HT GAZ REGLEMENTE DSP / S2S

	Abonnement en €/an	Primes fixes en €/MWh/jour/an hiver	Primes fixes en €/MWh/jour/an été	Prix proportionnels en €/MWh hiver	Prix proportionnels en €/MWh été
S0	6089,82	347,56	149,28	43,144	36,744
S1	6089,82	369,28	171,00	43,384	36,984
S2	6089,82	391,00	192,72	43,624	37,224
S3	6089,82	412,72	214,44	43,864	37,464
S4	6089,82	434,44	236,16	44,104	37,704
S5	6089,82	456,16	257,88	44,344	37,944
S6	6089,82	477,88	279,6	44,584	38,184
S7	6089,82	499,6	301,32	44,824	38,424
S8	6089,82	521,32	323,04	45,064	38,664
S9	6089,82	543,04	344,76	45,304	38,904
S10	6089,82	564,76	366,48	45,544	39,144
S11	6089,82	586,48	388,2	45,784	39,384
Réduction de tranche (€/MWh)					
2 ^{ème} tranche : au-delà de 3GWh				5,95	5,95
3 ^{ème} tranche : au-delà de 200GWh				0,46	0,46